



LUTTE CONTRE LA COVID-19

Des avancées et des défis à relever cent jours après

Cent jours après la déclaration, le 14 mars, du premier cas confirmé du coronavirus (Covid-19) en République du Congo, la situation épidémiologique actuelle appelle à relever de nombreux défis, en dépit de quelques avancées enregistrées.

En effet, le plan de riposte, notamment le confinement censé ralentir la propagation de la maladie et le renforcement de la prise en charge n'ont pas

suffi à stopper la progression du virus, mettant à l'épreuve les structures sanitaires et le comité national mis en place. Avec 1087 cas confirmés au 22 juin pour 456 guéris et 37 décès, le Congo qui a amorcé le deuxième palier de déconfinement doit faire plus d'efforts pour gagner le combat contre la pandémie.

Page 5



Des médecins engagés dans la riposte à la pandémie

COOPÉRATION SANITAIRE

L'Inde appuie le Congo dans la lutte contre la Covid-19



Les représentants de l'Inde et du Congo à l'aéroport Maya-Maya des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, est destiné aux structures sanitaires chargées de prendre en charge les malades atteints de la Covid-19.

Page 6

Le gouvernement indien a fait un don de six tonnes de médicaments pour soutenir les efforts du Congo en matière de lutte contre le coronavirus. Ce don réceptionné par le ministre

RÉOUVERTURE DES LIEUX DE LOISIRS

Les tenanciers entre espoirs et inquiétudes



Vue intérieur d'un restaurant à Brazzaville

La réouverture des restaurants, bars, cafés et hôtels de tourisme suscite, auprès

des tenanciers espoirs et inquiétudes, les mesures barrières réduisant substantiel-

lement le nombre de clients attendus. « Nous sommes certes contents de rouvrir. Seulement, les mesures de distanciation physique font que les tables de dix personnes soient réduites à six. Pour ce qui est des grandes salles qui pouvaient contenir jusqu'à 500 personnes, elles seront maintenant limitées à 300 personnes », a confié Simplicie Kanga, restaurant manager au Radisson Blu.

Page 3

FOOTBALL AFRICAIN

La CAF expose un plan de reprise des compétitions

La Confédération africaine de football (CAF) a énoncé, dans un document de vingt-neuf pages, un plan devant guider les associations membres sur le redémarrage des activités sportives sur le continent.

Le plan expose une évaluation médicale efficace et continue à travers un test systématique des joueurs et des officiels, des directives pour les séances d'entraînement, la désinfection des installations sportives et le strict respect des mesures préventives.



Page 9

AC Léopards-Patronage lors du championnat national d'élite ligue1/Adiac

ÉDITORIAL

Contrôles

Page 2

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ÉDITORIAL

Contrôles

Il va de soi que la relance des travaux partout où les chaussées des voies routières ont été fortement dégradées ces dernières années ne peut être que bien, très bien perçue par les populations des zones concernées. Frappées directement par l'extrême difficulté de communiquer, d'échanger, de commercer avec le reste du pays, ces mêmes populations ont enfin des raisons d'espérer dans un avenir meilleur. Cela alors même que la remise en ordre des finances publiques et l'accord de long terme passé avec les institutions financières internationales permettent de croire sérieusement en une relance rapide de la croissance.

Ceci étant dit, ou plutôt écrit, il ne suffira pas de restaurer de longs tronçons de routes dans les zones impactées pour convaincre les habitants que le pire est derrière eux. Il faudra aussi leur apporter la preuve que les travaux effectués par les entreprises sélectionnées par l'Etat pour accomplir ce vaste chantier ont tout à la fois la compétence, la volonté, la détermination nécessaires et ne commettront pas à nouveau les erreurs du passé. Des erreurs que le peuple congolais dans son ensemble a payées durement en raison de l'ampleur des sommes dépensées ces vingt dernières années dans ce cadre et de la mauvaise qualité des voies construites ou prétendument rénovées.

Disons-le clairement : l'Etat, dans cette affaire, n'a plus droit à l'erreur. S'il ne prend pas dès à présent les dispositions techniques qui permettent de vérifier, de contrôler le sérieux des entreprises chargées de mener à bien le travail titanesque que constitue la remise en état des routes dégradées, il provoquera au sein de la population des réactions d'autant plus négatives que la puissance publique aura fait valoir avec force sa volonté de réparer les erreurs du passé et de rendre aux citoyens la liberté de se déplacer sur toute l'étendue du territoire national.

Contrôler avec autant de sérieux que de précision, la qualité des travaux qui débutent est un devoir auquel les administrations concernées ne sauraient se soustraire. Mais cela concerne aussi les élus des zones géographiques concernées qui vont devoir, eux aussi, assumer leur responsabilité dans la surveillance de ces mêmes travaux, ce qui ne fut guère le cas précédemment. Autant dire que, dans cette grande affaire, la responsabilité n'est pas individuelle mais bien collective !

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Le Sénat renvoie le projet de loi portant institution de l'assurance obligatoire des risques sportifs

La chambre haute du parlement a rejeté le 18 juin à Brazzaville, le projet de loi portant institution de l'assurance obligatoire des risques sportifs au motif que celui-ci n'a pas obéi à la procédure habituelle suivie par tous les projets de loi examinés au parlement, à savoir la Cour suprême, le Conseil des ministres, le secrétariat général du gouvernement.

Appelé à défendre ce projet devant la chambre haute, le ministre des Sports et de l'Education physique, Hugues Ngouélondélé, a, dès l'entame de son propos, signifié que c'est après le Conseil des ministres que le département exploitait l'avis de la Cour suprême a décidé d'un certain nombre de modifications.

Le gouvernement, par la voix du ministre chargé des Relations avec le parlement, Pierre Mabilia, a rappelé que cette procédure a été observée. Il a signifié qu'au niveau du gouvernement il arrive que celui-ci n'attende pas l'avis de la Cour suprême et ces cas, a-t-il dit, sont légions.

« S'il y a une urgence, le conseil de cabinet examine l'affaire en cours de procédure interne gouvernementale. La Cour suprême peut en ce moment-là nous transmettre son avis et il peut être examiné pour la première fois même en conseil des ministres devant le président de la République », a-t-il indiqué.

Cela a fait réagir le président du Sénat, Pierre Ngolo, qui a précisé que l'avis de la Cour suprême est exploité avant le Conseil des ministres et le texte vient au parlement avec avis de cette Cour suprême parce que déjà exploité par le Conseil des

ministres qui peut suivre la Cour ou non. « Et il est une condition nécessaire pour que le texte soit examiné par le parlement », a-t-il déclaré.

Pour le président du Sénat, un projet de loi sans l'avis de la Cour suprême ne peut être examiné par le parlement. C'est donc constatant cela que le Sénat a renvoyé ledit projet de loi à la Commission santé, affaires sociales, genre et développement durable pour réexamen et s'il y a des modifications majeures, le texte est retourné au gouvernement a conclu le président du Sénat.

Jean Jacques Koubemba

DISPARITION

Marcel Moufouma Okia inhumé au Mausolée Marien-Ngouabi

Décédé le 7 juin au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) à l'âge de 75 ans, l'ancien préfet a reçu, le 22 juin, un dernier hommage digne de son parti, le Parti congolais du travail (PCT), avant d'être conduit à sa dernière demeure où il repose pour l'éternité.

Tour à tour, le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, le Premier ministre, Clément Mouamba et le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba et bien d'autres cadres de sa famille politique se sont inclinés devant sa mémoire, pour lui témoigner de leur reconnaissance et leur affection.

Dans l'évocation, à valeur d'oraison funèbre, délivrée à cet effet, on retient que Marcel Moufouma Okia est né le 20 août 1945 à Loukana, un village de Sibiti, dans le département de la Lékoumou. Il a passé ses études primaires et secondaires avec succès. Très jeune, il entame son cursus universitaire qui l'a conduit en France où il a obtenu plusieurs diplômes supérieurs, au nombre desquels, le diplôme de hautes études en sciences sociales à Paris ; le diplôme de l'Institut international en administration publique à Paris. Il a aussi arraché le



Pierre Moussa s'inclinant sur cercueil de Marcel Moufouma Okia/Photo Adiac

diplôme d'études supérieures spécialisées en planification sanitaire et nutritionnelle ainsi qu'un diplôme d'études supérieures soutenues (DESS) à la Sorbonne en France. Au plan politique, Marcel Moufouma Okia a été membre du Comité central et membre du Comité d'honneur du PCT. Dans son parcours, il a été commissaire politique de la région de la Cuvette, préfet de la Lékoumou, sénateur, juge titulaire d'instructions à la haute Cour de justice et membre du Comité de suivi de la Convention

nationale pour la paix et la reconstruction du Congo.

L'illustre disparu a embrassé aussi la carrière syndicale, au point d'occuper le poste de secrétaire permanent de la Confédération syndicale congolaise.

Le PCT, dont il a dirigé la fédération de France, lui a témoigné son dévouement et sa fidélité au parti. Marcel Moufouma Okia qui s'en est allé à l'âge de 75 ans laisse une veuve et plusieurs orphelins.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

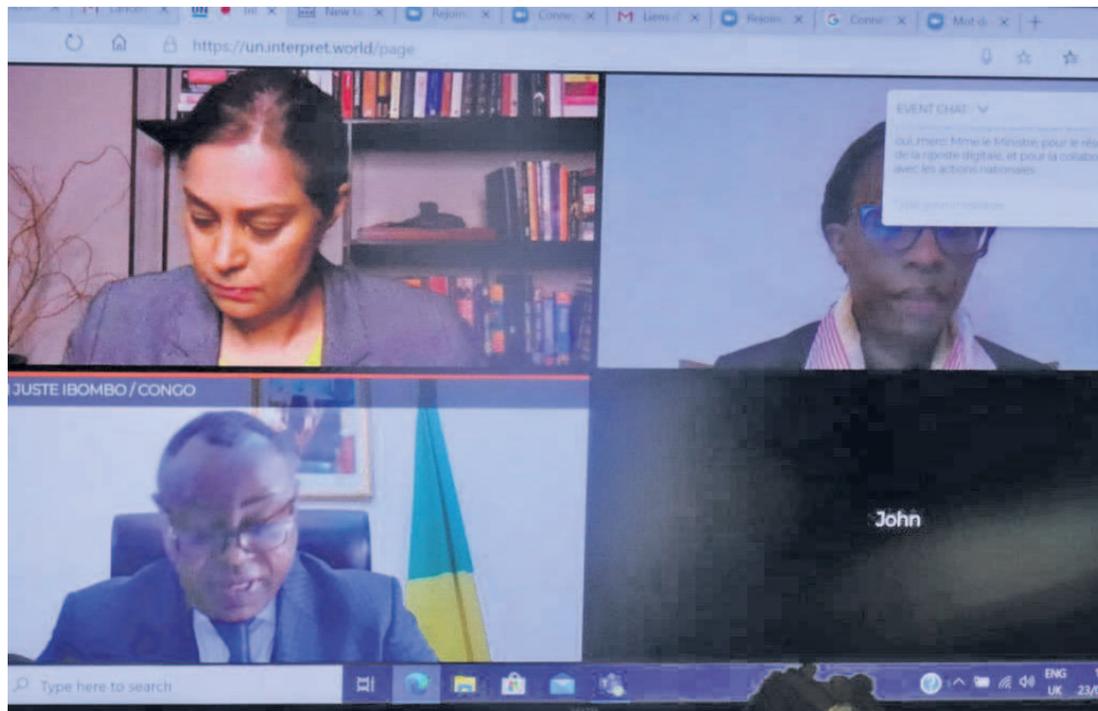
INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Congo participe au lancement d'une plateforme panafricaine

Une conférence des ministres africains des Postes et des Télécommunications s'est tenue en visioconférence, le 23 juin, suivie d'un panel des chefs d'État. Ces échanges ont permis de mieux appréhender la question du développement socio-économique dans un contexte de crise sanitaire Covid-19.

La plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique (Acip) est mise au point par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, en partenariat avec les centres de contrôle et de prévention de la pandémie à coronavirus et les opérateurs de téléphonie mobile. Cette plateforme vise donc à unifier les Africains dans leurs actions de riposte contre la Covid-19.

La République du Congo figure parmi les quelques États pilotes de ce programme, de même que deux opérateurs présents dans le pays Airtel et MTN. D'après les utilisateurs, la plateforme numérique permettra au continent d'échanger les informations, entre les dirigeants et les citoyens, y compris entre les parties prenantes. L'Acip va aider les autorités à mieux analyser les problèmes liés à la pandémie et à mettre en œuvre les



Le ministre Léon Juste Ibombo en visioconférence/Adiac

réponses appropriées, ainsi que les groupes de travail Covid-19 à déployer les ressources sanitaires et économiques pour atténuer l'impact de la maladie.

Durement touché par la pan-

démie, avec plus de mille cas détectés et des conséquences socio-économiques sans précédent, le Congo est à la recherche des solutions sans compter l'intelligence artificielle pour réaliser ses

analyses. Pour le ministre congolais des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, l'Acip est un véritable soutien aux équipes de riposte nationales contre la pandémie

à coronavirus et un facilitateur de la relance de la croissance. « Les objectifs que le gouvernement de la République du Congo s'attèle à accomplir; à l'avantage de disposer aujourd'hui d'un arsenal juridique à travers la promulgation par le chef de l'État de l'ensemble des textes régissant le secteur des télécom et de l'économie numérique », a souligné Léon Juste Ibombo, en faisant allusion aux lois sur les transactions électroniques; la protection des données à caractère personnel et celle relative à la cybercriminalité.

Le ministre congolais des Télécom qui intervenait lors d'un panel ministériel a fait savoir que son pays pourra profiter de l'Acip, afin d'améliorer la capacité nationale en matière de la collecte et d'analyse des données sur la pandémie, ainsi que de l'interaction entre les autorités et les centres de recherches avec les citoyens.

Fiacre Kombo

DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

Les boîtes de nuit et bars dancing restent fermés

Dans sa déclaration sur l'allègement du confinement il y a quelques jours, le Premier ministre Clément Mouamba n'a pas mentionné l'ouverture de certains commerces comme les bars dancing et les boîtes de nuit.

Le gouvernement a décidé de la reprise des activités comme les restaurants, hôtels et autres lieux d'hébergement dès le mardi 23 juin. Cependant, les bars dancing, boîtes de nuit et autres établissements demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre. Cette nouvelle a été reçue comme une douche froide par les propriétaires de ces activités. « Depuis le confinement, je n'ai encaissé aucun franc. Mon capital a baissé, on se demande quand nous allons servir nos clients », a dit Blandine, propriétaire d'un bar dancing. Il faut dire que le confinement, l'une des mesures pour empêcher la propagation du coronavirus au sein de la population, a malheureusement eu raison de certains commerces qui ont fini par faire faillite.

En effet, les Ponténégrins renouent progressivement avec les bars, restaurants, hôtels et autres lieux d'hébergement qui ont rouvert. Cette réouverture est conditionnée au respect de consignes sanitaires strictes visant à garantir la sécurité des consommateurs et des commerçants. Le Premier ministre, dans son discours, a rappelé que le respect des règles est nécessaire pour limiter le risque d'une reprise épidémique. « Toutes ces réouvertures et reprises se feront et se dérouleront dans le strict respect des mesures de prévention d'hygiène, de distanciation physique et le port obligatoire et conforme du masque », a-t-il dit. Notons que le Premier ministre a signifié qu'un protocole régira l'exercice de chaque activité en toute sécurité sanitaire dans le cadre d'une concertation entre le ministère de la Santé et les ministères des secteurs d'activités concernées.

Hugues Prosper Mabonzo

RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS

Les gérants entre espoirs et inquiétudes

Fermés pendant plus de deux mois à cause de la pandémie de Covid-19, les restaurants et bars en République du Congo, sont autorisés à reprendre leurs activités ce 23 juin. Une décision saluée par les tenanciers de ces commerces qui, en même temps, redoutent l'impact de la crise économique.

Il est environ dix heures trente, quand une équipe de reporters du quotidien « Les Dépêches de Brazzaville », a fait le tour de quelques grands restaurants situés au Centre-ville, pour constater la reprise effective.

Il ressort de cette ronde que quelques restaurants ont repris avec leurs activités. C'est le cas du « Gourmand » et « Poulet D'or ». « Après beaucoup de temps de chômage, nous sommes contents de reprendre enfin. Certes, l'ambiance reste timide, nous espérons que le cours des choses reprendra rapidement », a indiqué Jean Mapamouka, responsable adjoint du restaurant « Poulet d'or » relevant qu'il

sera comblé quand cette pandémie sera totalement éradiquée. Car, malgré l'ouverture de ces espaces, la population sera réticente quant à la fréquentation des milieux publics. « Avant le coronavirus, les recettes étaient en baisse à cause de la crise économique. Avec cette crise sanitaire qui s'ajoute, on craint le pire », a-t-il souligné.

En vertu des règles sanitaires, l'expérience client a changé : des seaux d'eau et des gels hydro alcooliques sont installés à l'entrée des restaurants. Des serveurs portent des masques et des gants, certains optent pour la visière. Des barrières physiques font égale-

ment partie du nouveau décor des restaurants. Toujours dans le cadre des gestes barrières, au Radisson Blu par exemple, où, les salles de restaurant sont encore vides, de nouvelles technologies seront désormais utilisées. « Les tables de dix personnes sont réduites à six. Les grandes salles de conférence qui pouvaient contenir jusqu'à 500 personnes seront maintenant limitées à 300 personnes. Les ascenseurs faits pour treize personnes n'en transporteront plus que trois », a confié Simplicie Kanga, restaurant manager, qui a qualifié cette reprise d'un gros « ouf » de soulagement pour le personnel dont plus de la moitié était en chômage technique. Outre ces deux restaurants, les autres, encore fermés à la clientèle, comptent reprendre en début juillet. Pour le moment, l'heure est à l'entretien et l'assainissement du cadre. Tel est le cas de « mami-wata ». Ici, le directeur de salle, Claude Hubert Banambongo content de renouer avec le boulot, rassure que les équipements nécessaires seront prévus et mis à la disposition des employés en nombre suffisant. « Les consignes sont données aux employeurs de sorte que des mesures barrières soient de rigueur », a-t-il conclu.



Un restaurant à Brazzaville

Lopelle Mboussa Gassia et Gloria imelda Lossele

FISCALITÉ

L'application E-TAX présentée aux contribuables de la ville océane

Le nouvel outil, qui va désormais permettre aux contribuables de faire leurs formalités en ligne, a été vulgarisé le 22 juin lors de l'atelier de sensibilisation au lancement du futur système de gestion des impôts et des taxes (E-TAX), en présence du conseiller aux réformes au ministère des Finances et du Budget, Wilfrid Ngoma Mboukou, et de Ludovic Itoua, directeur général des Impôts et des Domaines.

La perception d'impôts dans notre système fiscal se fait à travers les déclarations spontanées des contribuables. Lorsqu'intervient une quelconque modification dans la procédure de déclaration d'impôts et taxes, l'administration fiscale s'oblige au préalable d'informer le contribuable qui sont en réalité ses partenaires pour l'exécution de ses attributions, a dit Ludovic Itoua. Il a expliqué qu'E-TAX s'inscrit dans le droit fil de réformes mises en œuvre au ministère des Finances et du Budget depuis quelque temps afin d'organiser la gestion du fichier des contribuables, élargir l'assiette fiscale et aussi accélérer l'augmentation des réalisations budgétaires.

En effet, E-TAX est un moyen de dématérialisation des procédures fiscales, c'est-à-dire c'est un outil qui va permettre aux entreprises de faire leurs déclarations fiscales y compris



Photo de famille à la fin de l'atelier E-TAX. Crédit photo Adiac

pris le paiement de leurs impôts en ligne en un laps de temps. Il permettra aussi

de lutter contre l'évasion fiscale, établir la traçabilité des émissions et favoriser les re-

cesses. E-TAX constitue l'un des maillons essentiels des projets des politiques d'in-

E-TAX s'inscrit dans le droit fil de réformes mises en œuvre au ministère des Finances et du Budget depuis quelque temps afin d'organiser la gestion du fichier des contribuables, élargir l'assiette fiscale et aussi accélérer l'augmentation des réalisations budgétaires

formation et de gestion et se fixe comme objectifs à l'instar des autres pays de parvenir à la dématérialisation et à la digitalisation des procédures fiscales en offrant aux contribuables de nouveaux usages mieux adaptés aux réalités et au nouveau visage des impôts. Le nouvel outil des impôts traitera dans un premier temps la TVA, les centimes additionnels et les droits d'accise. Elle prendra en charge les autres impôts de manière progressive selon un chronogramme défini. La démonstration du processus de déclaration et de paiement des impôts dans la nouvelle plateforme E-TAX a été faite respectivement par le directeur de la fiscalité des grandes entreprises et le chef du projet E-TAX suivie des échanges avec les représentants des grandes et moyennes entreprises invités à l'atelier.

Hervé Brice Mampouya

DROITS HUMAINS

Quarante agents de la police judiciaire formés à la protection des réfugiés

Ces agents qui travaillent au quotidien en matière de procédure judiciaire d'interpellation ont pris part à un atelier organisé le 22 juin à Brazzaville.



Une vue des participants. DR

Organisé par le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), cet atelier, sous forme de consultation, vise deux objectifs : renforcer et améliorer leurs connaissances en la matière ; outiller ces acteurs pour qu'ils jouent pleinement leurs rôles en ce qui concerne la gestion des réfugiés.

Au cours de cet atelier les participants ont suivi plusieurs exposés, notamment sur la présentation du Comité national d'assistance aux réfugiés ; la présentation du HCR, la protection internationale et mandat du HCR au Congo ; la détermination du statut de réfugié ainsi que les droits et obligations des réfugiés. « J'ai exposé sur les droits et devoirs des réfugiés. Il y a l'ignorance parfois qui plane sur certaines personnes. Il est important que ces acteurs soient formés. C'était aussi un moyen d'échanger en profondeur avec les acteurs pour dire avec les mots les plus clairs, quels sont les droits des réfugiés, mais aussi leurs obligations », a souligné Geodefroid Quentin Banga, administrateur national de protection (UNHCR), indiquant que le réfugié a plusieurs droits, à savoir : le droit à la vie et à la libre circulation, etc. « Ils ont également l'obligation de respecter les droits et règlements du pays d'asile », a-t-il expliqué au terme de son entretien.

G.O.

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

COVID-19

Le Congo totalise cent jours de vie sous la pandémie

Le premier cas Covid-19 est officiellement annoncé dans le pays le 14 mars 2020. Deux semaines plus tard, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a décrété le confinement général de la population. Le Congo est ainsi entré dans un mode de vie jamais connu auparavant où même la salutation fait désormais partie des interdits dans le but de couper la chaîne de contamination. Le point de la pandémie qui totalise cent jours dans le pays ce mercredi 24 juin.

Le point épidémiologique de Covid-19 du 22 juin indique que le pays a atteint 1087 cas positifs, 456 guéris et 37 décès. Bien avant d'atteindre ces chiffres, le gouvernement avait pris des dispositions pour éviter le pire à travers le confinement qui a été décrété le 28 mars et entré en vigueur le 2 avril. Frontières, écoles, églises, lieux de loisirs fermés. Pas de déplacements injustifiés, le nombre de personnes aux mariages et funérailles limité au nom des mesures barrières visant à couper la chaîne de contamination.

« Nous allons tous combattre pour sauver notre économie et notre société de la noyade consécutive au règne de la pandémie de Covid-19. Nous allons tous combattre pour que le pays reste debout et poursuive avec hardiesse sa marche vers le développement. On ne va pas au combat, on ne mène pas le combat, on ne gagne pas le combat, sans règles strictes à observer, sans détermination inébranlable et sans discipline de fer. A la vérité, l'observance de toutes les règles édictées, la détermination et la discipline de tous forment l'essentiel du combat. Combattre pour soi, combattre pour nous tous, c'est avant tout s'y conformer », déclarait le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en annonçant l'état d'urgence sanitaire et le confinement le 28 mars.

Prise en charge des cas Covid-19

Dans l'un de ces discours sur la pandémie, le président Denis Sassou N'Guesso a reconnu les failles du système sanitaire débordé par l'ampleur de la situation qui a d'ailleurs pris de court les systèmes de santé les mieux élaborés du monde. Le plan de riposte a néanmoins permis d'augmenter la capacité litière nationale jusqu'à atteindre 624 lits dans les structures hospitalières retenues pour la prise en charge, entre autres, le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, la clinique municipale Albert-Leyono et l'hôpital sino-congolaise de Mfilou, pour la capitale. Les hôpitaux généraux Adolphe-Sicé et Loandjili à Pointe-Noire y compris le centre de santé à paquet de soins élargis Mouissou-Madeleine. Pour la Cuvette, l'hôpital Edith-Lucie-Bongo-Ondimba...



Les médecins engagés dans la riposte contre la pandémie/Adiac

A propos du dépistage, le nombre de tests réalisés par le diagnostic virologique (RT-PCR) a atteint 10 843 à la date du 18 juin 2020 avec une capacité de 400 à 990 tests par jour. Par ailleurs, le nombre de laboratoires impliqués dans ce processus est passé de trois à cinq. « Aujourd'hui, le Congo est ainsi relativement bien pourvu pour assurer un niveau de dépistage compatible avec l'évolution de la pandémie », indiquait le Premier ministre, Clément Mouamba, lors de l'annonce du deuxième palier de déconfinement le 20 juin à Brazzaville.

Cent mille ménages vulnérables assistés

Pour permettre aux couches sociales démunies de faire face au confinement et à l'arrêt des activités lucratives quotidiennes qui les faisaient vivre, le gouver-

nement a attribué les allocations alimentaires d'urgence à 50 000 ménages à Brazzaville, 30 000 à Pointe-Noire et 20 000 dans les autres départements selon la densité de la population. Les fonds ayant facilité la prise en charge des personnes vulnérables dans le cadre de la riposte humanitaire à la Covid-19 étaient à l'origine consacrés au projet « Telema » financé par l'Agence française de développement qui finalement a été réorienté à cause de l'urgence de l'heure.

L'économie en berne

La pandémie à l'origine du confinement a négativement impacté l'économie nationale avec une récession dont le taux varie entre 10% et 7%. L'augmentation du chômage, la contraction du commerce extérieur en termes d'exportation et d'importation, la dégradation des

finances publiques allongent la liste des conséquences ayant asphyxié l'économie du pays dans les secteurs formel et informel.

Fonds national de solidarité

Les conséquences de la Covid-19 sur l'économie et les ménages ne sont pas restées sans réponses. D'où la création du Fonds national de solidarité sous la forme d'un compte spécial du Trésor. Ce Fonds bénéficie d'une inscription budgétaire de 100 milliards dont 50 milliards immédiatement mobilisables. La répartition : 40 milliards pour le soutien aux entreprises et 10 milliards de transferts monétaires au bénéfice des ménages. Ainsi, l'appel à la solidarité lancé par le président de la République a permis aux personnes physiques et morales d'apporter leur contribution.

Des défis à relever

Les plaintes ne cessent de retentir du côté de la population au sujet de l'accueil et du suivi des malades dans les hôpitaux qui semblent être abandonnés à leur triste sort. Le cas le plus patent est celui de Chloé Bafouidinsoni qui, en état de gestation, est morte après avoir été transférée de l'hôpital de base de Makélékélé à la clinique municipale Albert-Leyono en passant par Blanche-Gomes parce que soupçonnée de Covid-19 alors que le résultat qui s'en est suivi s'est avéré négatif. Une enquête judiciaire a d'ailleurs été ouverte à ce propos. La suite est toujours attendue.

En dehors du port de masque, la population semble céder au relâchement sur d'autres mesures barrières alors que les cas de contamination ne font qu'augmenter en cette période de déconfinement qui est à son deuxième palier. Les efforts de sensibilisation devraient donc être poursuivis, accentués pour permettre à ceux qui jusque-là sont encore dans le déni de la maladie d'en prendre conscience.

Par ailleurs, la surveillance épidémiologique doit être renforcée dans l'arrière-pays car les départements de la Cuvette-Ouest et de la Lékoumou qui n'étaient pas encore contaminés jusque-là viennent d'enregistrer des cas il y a quelques jours.

Aussi, du côté de la police les dérapages sont déplorés notamment les cas de violences physiques, de vols et d'extorsions. A cet effet, le directeur général de la police, le général Jean François Ndengué, a promis des châtiments aux agents qui ternissent l'image de la force publique en appelant l'ensemble des éléments à un engagement de type nouveau. La population, pour sa part, doit se montrer civique vis-à-vis des mesures barrières contre la Covid-19 dont la police a la responsabilité de faire respecter.

« Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, le nouveau coronavirus, ce mal absolu, est encore là », déclarait le président de la République. Le déconfinement qui est à sa deuxième étape ne devrait donc pas être facteur de relâchement. Autant le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour combattre la Covid-19 autant la population doit faire preuve de responsabilité pour se protéger.

Rominique Makaya

« Nous allons tous combattre pour sauver notre économie et notre société de la noyade consécutive au règne de la pandémie de Covid-19. Nous allons tous combattre pour que le pays reste debout et poursuive avec hardiesse sa marche vers le développement. On ne va pas au combat, on ne mène pas le combat, on ne gagne pas le combat, sans règles strictes à observer, sans détermination inébranlable et sans discipline de fer. »

COVID-19

L'Inde offre six tonnes de médicaments au Congo

La République du Congo a reçu, le 23 juin à Brazzaville, un don de l'Inde constitué de six tonnes de médicaments destinés à la lutte contre la pandémie du coronavirus (Covid-19).



Une vue du don

La cérémonie de remise du don a eu lieu au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger. Remettant un échantillon du don au ministre congolais chargé des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, l'ambassadeur de l'Inde au Congo, Ghotu Ram Meena, a indiqué que cette assistance composée de médicaments était répartie en cinq cents cartons destinés au ministère de la Santé. « A travers ce don que je viens de transmettre au gouvernement, je souhaite aux Congolais une santé de fer, la force et la vivacité », a déclaré le diplomate indien.

De son côté, Jean-Claude Gakosso a salué cet acte de générosité qui, selon lui, témoigne les bons rapports entre le Congo et l'Inde. « Merci pour ce geste car, pendant ce temps où sévit la pandémie, nous devrions être unis et soudés. Ce moment de tristesse nous demande de cultiver la solidarité », a-t-il dit.

Rock Ngassakys

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

ONUSIDA plaide pour une nouvelle stratégie pour contrer la Covid-19

Pour attirer l'attention des gouvernements et des services sanitaires quant aux conséquences négatives que pourront engendrer l'inattention et les perturbations de la mise en œuvre des programmes liés à la prévention et la lutte contre le VIH/Sida, l'ONUSIDA a fait le week-end dernier une déclaration.

Dans la déclaration de l'institution onusienne, il est relevé que la perturbation des services et programmes de lutte contre le sida occasionnée par la Covid-19 pourrait entraîner des centaines de milliers de décès supplémentaires dus au VIH. Car l'attention des Etats est actuellement focalisée sur la pandémie à coronavirus, alors qu'il y a le sida qui constitue elle aussi une pandémie. Ainsi, les progrès réalisés en matière de prévention de la transmission mère-enfant du VIH pourraient être remis en cause, du fait de l'augmentation de nouvelles infections par le VIH chez les enfants. « Si des efforts ne sont pas déployés pour atténuer et surmonter les effets de la perturbation des services de santé et de l'approvisionnement en fournitures sanitaires pendant la pandémie de Covid-19, l'interruption des traitements antirétroviraux pourrait entraîner plus de

décès supplémentaires dus à des maladies liées au sida, notamment entre 2020-2021 », alerte ONUSIDA, en insistant sur le fait que la Covid-19 constitue l'une des raisons susceptibles d'entraîner une interruption et de bouleverser les programmes et services destinés à la lutte contre le sida. Pour ce faire, les communautés et les partenaires doivent agir dès maintenant car l'impact d'une interruption d'un traitement antirétroviral pourrait effectivement provoquer un retour en arrière des progrès déjà enregistrés.

« La pandémie de Covid-19 ne doit pas être une excuse pour détourner les investissements de la lutte contre le VIH. Ces acquis remportés de haute lutte contre le sida risquent d'être sacrifiés au profit de la lutte contre la Covid-19, mais le droit à la santé signifie qu'aucune maladie ne doit être com-

battue aux dépens d'une autre », a déclaré la directrice exécutive de l'ONUSIDA, Winnie Byanyima, en précisant que lorsque le traitement est observé, la charge virale du VIH baisse à un niveau indétectable, ce qui permet de maintenir les personnes atteintes en bonne santé et d'empêcher la transmission du virus. Cependant, lorsqu'une personne n'est pas en mesure de prendre régulièrement un traitement antirétroviral, la charge virale augmente, ce qui a une incidence grave sur la santé de la personne et peut, au bout du compte, entraîner la mort. Des interruptions de traitement relativement courtes peuvent aussi avoir un impact négatif majeur sur la santé d'une personne et sur la possibilité de transmission du VIH.

« Un grand nombre de décès continueraient à être observés du fait de cette interruption. Chaque décès est une tragédie. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et laisser des centaines de milliers de personnes dont beaucoup de jeunes mourir inutilement. Je prie les gouvernements de veiller à ce que chaque homme, femme ou enfant vivant avec le VIH reçoive régulièrement un approvisionnement en traitements antirétroviraux », a conclu la responsable de l'ONUSIDA.

R.Ng.

« Un grand nombre de décès continueraient à être observés du fait de cette interruption. Chaque décès est une tragédie. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et laisser des centaines de milliers de personnes dont beaucoup de jeunes mourir inutilement. Je prie les gouvernements de veiller à ce que chaque homme, femme ou enfant vivant avec le VIH reçoive régulièrement un approvisionnement en traitements antirétroviraux »

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Le baccalauréat test reporté pour le 6 juillet à Pointe-Noire

Prévu du 23 au 25 juin à Pointe-Noire, le baccalauréat test de l'enseignement général a été reporté sur l'ensemble du département ; à la grande surprise des candidats.

« Nous sommes allés à l'école ce matin afin de composer les mathématiques et l'Anglais pour la série A, mais arrivés sur le terrain, nous avons été informés que le BAC est reporté. Hier, nous étions à l'école mais on ne nous a rien dit. », a regretté Duc, un élève du Lycée Victor Augagneur.

Saisies de cette information, Les Dépêches des Brazzaville se sont déportées à la direction départementale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation pour s'enquérir de la situation. D'après le chef de service des examens et concours, la direction départementale a reçu hier la circulaire du ministre de l'Enseignement qui indique que les évaluations ne peuvent se tenir que six semaines après la reprise des cours.

« C'est hier que la direction a reçu, via internet, la circulaire du ministre de l'Enseignement primaire,



Les élèves du lycée Trois glorieuse se concertent par groupe/DR

« C'est hier que la direction a reçu, via internet, la circulaire du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation datant du 30 mai 2020. Celle-ci stipule que les évaluations des candidats aux examens d'Etat ne pourront avoir lieu qu'après six semaines de la reprise des cours. Mais, étant donné que nous ne sommes qu'à quatre semaines de la reprise des cours, l'organisation du BAC test à la date d'aujourd'hui est impossible »

secondaire et de l'Alphabétisation datant du 30 mai 2020. Celle-ci stipule que les évaluations des candidats aux examens d'Etat ne pourront avoir lieu qu'après six semaines de la reprise des cours. Mais, étant donné que nous ne sommes qu'à quatre semaines de la reprise des cours, l'organisation du BAC test à la date d'aujourd'hui est impossible », a-t-il précisé.

Cependant, un nouveau calendrier a été élaboré au niveau départemental pour l'organisation des examens tests.

Le Bac blanc est reprogrammé du 6 au 8 juillet tandis que le Bac aura lieu du 21 au 23 du même mois.

Notons que le BEPC blanc aura lieu du 9 au 11 juillet et le CEPE blanc exceptionnellement, du 30 juin au 1er juillet compte-tenu du déroulement de cet examen du 14 au 16 juillet.

Charlem Léa Itoua

COVID-19

Vers un nouveau départ d'une relation innovante à construire

En se basant sur les chiffres du Centre pour la prévention et le contrôle des maladies de l'Union africaine (UA), la Covid-19 progresse en Afrique. Au niveau local, la population s'est mise elle-même en quarantaine sans attendre les consignes officielles.

Cependant la réponse reste moins évidente dans les grandes villes. Mais les pouvoirs publics ont su prendre des mesures d'urgence dès l'apparition des premiers cas de la pandémie en Afrique, appliquant un confinement graduel ou total, parfois même un couvre-feu. Toutes ces mesures ont eu une incidence directe sur les libertés publiques et sur la situation socio-économique, à cause de la place centrale de l'économie formelle dans les sociétés africaines, «mais un grand amortisseur social», souligne un rapport de l'Union européenne (UE). Face à la vulnérabilité du continent africain, la Covid-19 pourrait entraîner 27 millions d'Africains dans une situation de pauvreté extrême.

L'UE peut apporter une aide nécessaire pour faire face aux conséquences de la Covid-19, et promouvoir de

nouveaux mécanismes. En effet, face aux tumultes de la guerre commerciale États-Unis/Chine/UE, du Mercosur et du Brexit, l'Afrique est loin d'avoir constitué une priorité dans l'agenda européen «en maintenant des schémas qui s'avèrent non suffisamment efficaces, en particulier face à la crise liée à la pandémie. Ceci est regrettable alors que nos deux continents entretiennent d'étroites relations, historiques, culturelles, économiques et humaines, et sont voués à en développer davantage. L'Europe et l'Afrique s'ins-

pirent sans cesse, même si, a priori, certains États membres sont plus concernés que d'autres», poursuit le document.

Dans un contexte postcolonial marqué par les désaccords sur la nature des relations que la CEE peut avoir avec les anciennes colonies de ses États membres, «le continent africain s'est imposé comme l'un des premiers avec lequel la toute jeune communauté sui generis a commencé à tisser des relations extérieures», rappelle le rapport. La CEE, avec la Convention de Yaoundé de

1963, s'est montrée capable, à travers ses outils économiques et financiers, d'aller au-delà des relations bilatérales traditionnelles. Mais il faut admettre que cette relation se fonde sur des enjeux et outils de puissance civile, bien loin de l'égalité souveraine des États prévue par les principes de droit international public, d'après le rapport. Lors du Sommet du Caire en 2000, les relations entre les deux continents semblent encore marquées par une forte asymétrie. Partant du principe qu'il convient toujours de promouvoir l'aide au déve-

loppement, la sécurité du continent, le contrôle des migrations et des prétentions humanitaires, la promotion des intérêts économiques et stratégiques de l'UE, suivent la signature de la convention de Lomé, à laquelle succèdent les accords de Cotonou.

A la veille de l'accord «post-Cotonou» et du prochain Sommet UA-UE, de plus en plus d'acteurs institutionnels, économiques, universitaires et civils, avancent la nécessité de repenser les échelles pertinentes des relations euro-africaines afin que celles-ci revêtent, a minima, la clarté réclamée par les acteurs de la société civile organisée. La pandémie de Covid-19 et les besoins de réponses efficaces et visibles rendent cette nécessité urgente, conclut le document.

Noël Ndong

«Le continent africain s'est imposé comme l'un des premiers avec lequel la toute jeune communauté sui generis a commencé à tisser des relations extérieures»,

CRISE AU MALI

L'ONU et l'UA appellent à une solution consensuelle

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) et le président de la Commission de l'Union africaine (UA) ont apporté leur soutien à la mission d'apaisement diligentée par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) afin de résoudre la crise politique au Mali.

Le Mali est secoué par une insurrection populaire née au lendemain des législatives fortement contestées. L'ONU et l'UA viennent d'apporter leur soutien à la médiation entreprise par la Cédéao en vue d'arriver à un règlement consensuel à la grave crise politique que vit le pays.

Les deux institutions ont par ailleurs appelé les acteurs politiques du Mali « à transmettre des messages à leurs partisans pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de toute action susceptible d'alimenter les tensions », ainsi qu'à « éviter tout recours à la violence, quelle que soit sa forme ».

Soulignant « l'importance du dialogue » afin de parvenir à un règlement consensuel de la crise, le secrétaire général

de l'ONU, António Guterres, a encouragé « tous les acteurs maliens à travailler de manière inclusive et constructive pour préserver l'Etat de droit et respecter les droits fondamentaux ».

Un point de vue partagé par le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki, qui a exhorté « les parties à travailler ensemble en vue de trouver des solutions consensuelles de sortie de crise prenant en compte les aspirations du peuple malien et de ses forces vives ».

Depuis le début du mois de juin, le Mali est secoué par

une succession de manifestations de rue réclamant la démission du président, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK). Dirigée par le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), cette insurrection populaire réunit des partis d'opposition, des organisations de la société civile, des activistes autour de l'imam Mahmoud Dicko.

Déjà confronté au défi sécuritaire avec des groupes djihadistes, le Mali plonge désormais dans une crise politique. La semaine dernière, quatre des neuf membres

de la Cour constitutionnelle considérée comme le détonateur de la crise ont présenté leur démission. La dissolution de l'Assemblée nationale fait également débat.

Face à une contestation qui s'intensifie et afin de parer à tout risque d'affrontement devant des partisans d'Ibrahim Boubacar Keïta qui s'organisent pour « soutenir les institutions », une délégation de la Cédéao notamment composée du président de sa Commission et des ministres des Affaires étrangères de la Côte

d'Ivoire, du Nigeria et du Niger, s'est rendue le 19 juin à Bamako en vue de rencontrer les acteurs politiques du pays. Plusieurs propositions de sortie de crise ont été formulées par cette mission, dont entre autres l'organisation d'élections partielles dans les circonscriptions électorales où il y a eu des contestations et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Des propositions aussitôt rejetées par le M5-RFP qui a réitéré sa demande de démission du président IBK, estimant par ailleurs être au « regret de constater que la Cédéao a occulté l'ensemble des maux qui lui ont pourtant été exposés », pour la « nécessaire refondation dont le Mali a besoin ».

Josiane Mambou Loukoula

« Les parties à travailler ensemble en vue de trouver des solutions consensuelles de sortie de crise prenant en compte les aspirations du peuple malien et de ses forces vives ».



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène

Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

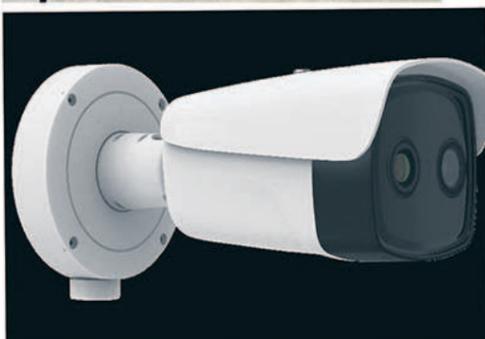
✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

LUTTE CONTRE LA COVID-19

MS
Installateur Expert



Équipez-vous de la
Caméra Thermique
avec
la Société MS pour
détecter les cas de
fièvre !



BRAZZAVILLE : Case 337, Batignolles
Téléphone : +242 06 659 75 34
04 026 93 26
Site Web: www.ms-congo.com

P/Noire : Avenue Bitélikia Dombi
Camps CFCO, quartier KM4
Téléphone : +242 06 659 75 34
04 026 93 26
Site Web: www.ms-congo.com

TROPICAL CONGO DISTRIBUTION
SARL au capital de 1 000 000 fcfa
SIEGE SOCIAL: 12 rue TSESSI
Immeuble MIAMBANZILA
BP 4920 Pointe-Noire Congo
RCCM CG/PNR/18 B 169

Par décision extraordinaire de l'Associé Unique, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient CONGO DISTRIBUTION SERVICES entraînant le changement de sigle en CDS à compter du 22 juin 2020 Modification au RCCM de Pointe-Noire.

NÉCROLOGIE



Le capitaine Apipi Douniama Fortuné dit Cérime a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de sa fille aînée Celcie Godrèche Apipi Assamekou survenu le 16 juin 2020 au CHU de Brazzaville, des suites d'une maladie. La veillée mortuaire se tient au n° 130, de la rue Amaya à Mikalou. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

FOOTBALL

La CAF prépare la reprise des compétitions

La Confédération africaine de football (CAF) a publié, le 22 juin, dans un document de vingt-neuf pages des directives afin de guider les associations membres sur le redémarrage des activités du football sur le continent.

Ces recommandations sont le fruit des différents échanges entre la commission médicale de la CAF, le département technique et de développement ainsi qu'un panel d'experts. Il s'agit, en effet, dans ce document, de mettre l'accent sur la santé des principaux acteurs du football africain, à savoir les joueurs, officiels, supporters et partenaires.

« Le but de cette contribution de la CAF n'est pas d'encourager les associations membres et leurs clubs professionnels à reprendre, coûte que coûte, le cours de leurs compétitions, alors que continue de sévir, à divers degrés de par le monde et à travers notre continent, l'une des pandémies les plus dévastatrices de notre temps », peut-on lire sur le site de la CAF.

Le plan présente également une évaluation médicale efficace et continue, à travers le test systématique des joueurs et des officiels, des directives pour les séances d'entraînement, la désinfection des installations sportives et le strict respect des mesures préventives mondiales. Dans le même temps, la commission d'organisation des compétitions Interclubs et de la gestion du système d'octroi des



AC Léopards-Patronage lors du championnat national d'élite ligue1/Adiac

« Il est souhaitable que les deux premières semaines soient envisagées au rythme d'un match tous les sept jours. Ce n'est que par la suite que le rythme de deux matchs tous les sept jours pourrait être envisagé. Les premiers jours seront dédiés aux tests médicaux et athlétiques, trois à quatre par jour »

licences de clubs et la commission d'organisation du football féminin ont tenu des réunions par visioconférence la semaine dernière concernant l'avenir des différentes compétitions. « Il est souhaitable que les deux premières semaines soient envisagées au rythme d'un match tous les sept jours. Ce n'est que par la suite que le rythme de deux matchs tous les sept jours pourrait être envisagé. Les premiers jours seront dédiés aux tests médicaux et athlétiques, trois à quatre par jour », propose la CAF.

Selon cette confédération, la première semaine devrait être consacrée aux séances par deux, avec la présence d'un kiné, d'un docteur et deux coachs avant de poursuivre avec des entraînements collectifs progressifs par groupe avec un maximum de quatorze joueurs, sans oublier la prise de température de façon régulière et l'organisation des tests ainsi que la désinfection des espaces de travail.

Notons que le comité exécutif de la plus haute instance du football continental se réunira le 30 juin en visioconférence et fera des déclarations sur les recommandations des commissions permanentes respectives.

Rude Ngoma

BASKETBALL

Romaric Belemene rêve de jouer pour le Congo

Le jeune basketteur professionnel évoluant en première division Espagnole, au CB Melilla, Romaric Belemene plaide pour la relance de l'équipe nationale de Basketball, après le coronavirus afin de permettre aux Congolais qui pratiquent ce sport de servir dignement leur pays.

Dynamique et ambitieux, cet athlète souhaite, comme la plupart de ses amis congolais évoluant dans les différents championnats d'Europe, apporter sa touche dans la reconstruction de l'équipe des Diables rouges basketball.

« J'aimerais que l'Etat puisse relancer l'équipe nationale de basketball parce que le Congo a des joueurs talentueux qui évoluent un peu partout dans le monde et c'est dommage que tous ces talents ne soient pas utilisés par le pays. Pour ma part j'aimerais bien jouer pour le Congo, ça serait une fierté pour moi de représenter mon pays dans les compétitions de basketball », a déclaré Romaric Belemene lors d'une interview qu'il nous a accordée.

Arrivé en Espagne à l'âge de 14 ans, cet ailier a gravi tous les échelons pour le sommet du basket Espagnol. Dès son arrivée, il avait, en effet, intégré le centre de formation d'Unicaja Malaga, après des années de formation, il est retenu dans l'équipe (deuxième et troisième division) avant de mon-



Romaric Belemene en plein match de basketball/Adiac

ter en première division avec la même équipe puis avec Basquet Manresa. Après plusieurs va-et-vient dans les différents clubs espagnols, Romaric Belemene a fait un tour en première division Po-

lonaise, où il a joué chez les Legia Warszawa, avant de rejoindre le championnat espagnol avec son club actuel.

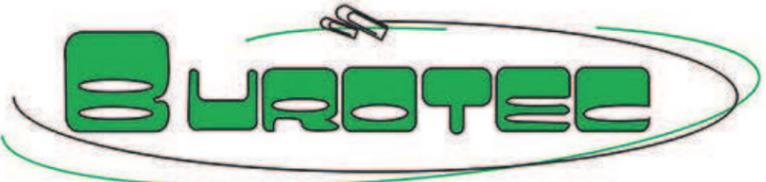
Malgré le ralentissement voire l'arrêt des activités sportives à

cause de la crise sanitaire due à la pandémie de coronavirus (Covid-19), le jeune Congolais de 23 ans continue de bosser dure afin de ne pas perdre le rythme. Il demande d'ailleurs aux autres

sportifs de redoubler d'effort en travaillant à la maison. « Il est important de garder un rythme de sport soutenu afin de ne pas être largué lors de la reprise des entraînements collectifs », estime-t-il.

Notons que le Congo ne participe plus aux compétitions internationales du fait qu'il est sanctionné par la Fédération internationale de basketball section Afrique (Fiba-Afrique) depuis qu'il s'était brusquement désengagé de l'organisation de l'Afrobasket 2017. Lors de la dernière édition du championnat national de la discipline, le président de la Fédération, Bruno Jean Richard Itoua, déclarait, le 30 décembre 2019, un mois avant la date que la Fiba-Afrique avait donné au pays pour solder son amande, « que les autorités avaient déjà trouvé un accord avec la Fiba-Afrique ». Mais jusqu'à ce jour, le suspense demeure sur les aboutissants de cette sanction, surtout à cette période de la pandémie à coronavirus.

Rude Ngoma



Un fournisseur unique pour votre bureau





Agence Pointe-Noire
 98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
 Pointe-Noire - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
 contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
 Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
 Brazzaville - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
 contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz



Agence de Voyage & Tourisme

Visitez

les pays de vos Rêves avec nous



Billet + Hôtel + Loisirs
 nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 ✉ salespnr@hariomtravels.net
 Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 ✉ salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
 Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
 Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

 Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
 immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
 DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
 SAMEDI 9 h - 13 h



PROCÈS 100 JOURS

Lamuka met la pression sur Félix Tshisekedi

Pour Martin Fayulu et Adolphe Muzito, deux responsables de ce regroupement politique, l'actuel chef de l'Etat devrait s'expliquer devant les juges sur son vrai rôle dans l'exécution de son programme en vue de ne pas faire croire qu'il s'agit juste d'un règlement des comptes politiques contre Vital Kamerhe.

A peine le verdict du procès 100 jours ayant mis en cause Vital Kamerhe et compagnie prononcé, des réactions ont fusé de partout pour commenter la sentence du tribunal. Elles sont allées dans tous les sens selon qu'on est pro ou anti Kamerhe. Si, pour les uns, les lourdes peines infligées au directeur de cabinet du chef de l'Etat - dont vingt ans de travaux forcés et dix ans d'inéligibilité - se justifient à la lumière de l'argumentaire développé par les avocats de la partie civile et du réquisitoire du ministère public, lesquels ont confirmé le caractère intellectuel du détournement, pour les autres, Vital Kamerhe ne pouvait qu'être relaxé, faute de preuves tangibles. Le regroupement politique de l'opposition « Lamuka » a aussi donné de la voix en intervenant dans cette controverse

via deux de ses principaux leaders, en l'occurrence Martin Fayulu et Adolphe Muzito. Se gardant de commenter le sort réservé à Vital Kamerhe, ces deux responsables de Lamuka se sont plus intéressés sur le rôle joué dans l'exécution dudit programme de 100 jours par l'actuel chef de

Pour Martin Fayulu et Adolphe Muzito qui se sont exprimés par l'entremise d'un communiqué de presse publié au lendemain du verdict final, le chef de l'Etat devrait s'expliquer devant les juges sur son vrai rôle dans l'exécution de son programme en vue, arguent-ils, de ne

« Le directeur de cabinet ne peut poser un acte sans que son chef ne soit au courant de rien »

l'Etat, Félix Tshisekedi, dont le nom est revenu plus d'une fois au cours du procès. En effet, au cours de ses interventions, le leader de l'UNC avait soutenu à plusieurs reprises que toutes les décisions prises dans l'exécution du programme de 100 jours l'ont été sur « instruction du chef de l'Etat ».

pas faire croire qu'il s'agit juste d'un règlement des comptes politiques contre Vital Kamerhe. « Nous réitérons notre exigence de voir les responsabilités être établies à tous les niveaux en rapport avec toute personne qui avait la responsabilité dans le cadre de ce programme. C'est le cas

de notre compatriote Félix Tshisekedi qui doit, pour des raisons légales, morale et éthique, s'expliquer; fournir sa version des faits sur son vrai rôle dans le cadre d'exécution de programme de 100 jours, ceci pour éviter qu'un certain nombre de nos compatriotes ne puissent crier au complot et au règlement des comptes politiques à l'issue de ce procès », peut-on lire dans leur déclaration commune.

Le candidat malheureux à la présidentielle de décembre 2018, Martin Fayulu, avait récemment soutenu que « le directeur de cabinet ne peut poser un acte sans que son chef ne soit au courant de rien ». Une façon sournoise de chercher à impliquer mordicus le chef de l'Etat dans un procès pour lequel il n'est mêlé ni de près

ni de loin, font observer certains analystes. Ces derniers voient dans cette démarche de Lamuka une énième tentative à vouloir mettre Félix Tshisekedi à porte-à-faux avec l'opinion intérieure. Et pourtant, avancement-ils, l'instruction présidentielle qu'aurait reçue le dircab l'était en fonction de l'exécution des travaux et non en rapport avec un quelconque détournement pour lequel il est seul à en répondre devant les cours et tribunaux. Toujours dans leur communiqué conjoint, Martin Fayulu et Adolphe Muzito ont invité la justice congolaise à se saisir aussi d'autres dossiers de détournement tel que celui de deux cents millions de dollars de la Gécamines, mais aussi d'un milliard de dollars dépensés par la Ceni pour organiser les scrutins en 2018.

Alain Diasso

ARPTC

Les nouveaux dirigeants ont prêté serment

Le Conseil d'Etat a reçu, le lundi 22 juin, au cours d'une audience solennelle et publique, le serment de nouveaux animateurs de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPTC).

Après lecture de l'extrait de rôle et des ordonnances nommant les membres du nouveau comité dirigeant de l'ARPTC, chacun d'eux a, à tour de rôle, prêté serment devant la Haute Cour. Un rituel qui procède d'une obligation légale à laquelle sont dorénavant astreints les nouveaux dirigeants de l'ARPTC avant leur entrée en fonction.

Christian Katende et Lydie Omanga, respectivement président et vice-présidente, étaient les premiers à s'exprimer sous les feux des projecteurs et des caméras. Tout en jurant « obéissance à la Constitution et aux lois de la République », ils se sont engagés, dans le même temps, « à remplir loyalement les fonctions leur confiées » et, surtout, « à n'entreprendre au-



Photo de famille à l'issue de la prestation de serment

cune activité contraire à l'honneur et à la dignité de leurs fonctions ». A leur suite, les autres membres du collège des conseillers ont, à leur tour, reproduit le même scénario en prenant l'engagement d'évoluer dans la droiture et, surtout, d'être à la hauteur des es-

pérances. Au-delà de la solennité qu'aura revêtu cet événement, les nouveaux dirigeants de l'ARPTC ont pris date avec l'histoire au regard des engagements auxquels ils ont souscrit dont le mérite est de leur rappeler constamment, tout au long de leur mandature,

leur devoir citoyen tout en aiguillant leur sens de responsabilité.

Si Christian Katende est un spécialiste des télécommunications en plus d'être détenteur d'une expertise en facilitation et en management général du réseau cellulaire ainsi qu'en développement de projets télécoms, Mme Lydie Omanga, elle, est détentrice d'un master en droit à l'Univer-

sité Panthéon Assas Paris II. Femme exceptionnelle issue de bonnes écoles, elle dispose, par ailleurs, des compétences avérées dans l'art de la communication et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les deux personnalités forment un binôme exceptionnel de compétences susceptible de conduire l'ARPTC vers les rivages de sa croissance et de son développement.

Rappelons qu'au terme de la loi n°014/2002 du 16 Octobre 2002 la créant, l'ARPTC est chargée, entre autres, de veiller au respect des lois, règlements et conventions en matière de PNTIC. Assurer une concurrence effective et loyale au profit des consommateurs, mais aussi la sécurité juridique et réglementaire des investissements privés dans le secteur de la poste et des télécommunications font également partie des missions qui lui sont assignées.

A.D.

« N'entreprendre aucune activité contraire à l'honneur et à la dignité de leurs fonctions »

LOI MINAKU ET SAKATA

Félix Kabange Numbi recadre l'UDPS

Le député et cadre du FCC rappelle que les trois projets de lois sous examen à l'Assemblée nationale sur la réforme du système judiciaire congolais ne viennent pas ex nihilo et ne sont pas contraires à la Constitution dont ils ont comme objectif de renforcer les dispositions.

Dans un entretien avec la presse sur le perron du Palais du peuple, le député national et membre du Front commun pour le Congo (FCC), Félix Kabange Numbi, a remonté les bretelles à l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), qui mène des actions pour empêcher les discussions sur les propositions de loi introduite par les députés Aubin Minaku et Sakata sur la réforme du système judiciaire et qui est en étude à la Chambre basse du Parlement. Pour cet élu, ces trois textes ne sont pas contraires à la Constitution et comme motivation de renforcer les dispositions de la mère des lois de la République démocratique du Congo (RDC). « S'agissant déjà de ces trois textes, moi j'étais déjà en train de me préparer et ceux qui m'ont suivi lors de mon intervention après l'arrestation de l'honorable Jean-Jacques Bemba, ils vont se rendre compte que j'étais en train d'annoncer que nous allons travailler sur les grandes réformes de notre système judiciaire », a-t-il fait savoir, notant qu'il n'a pas pu réaliser ce que voulait exactement l'UDPS, avec la lecture de son communiqué sur ces textes de lois proposés.

Vouloir une chose et son contraire

Le député Kabange Numbi note qu'il se rend compte aujourd'hui que les membres de cette formation politique soutiennent le système judiciaire congolais. Alors qu'en essayant de passer en revue différentes déclarations de l'UDPS durant les vingt dernières années, il a constaté que le parti d'Etienne Tshisekedi, dans plus de la moitié de ses déclarations, s'attaquait au système judiciaire du pays. « Ce sont, aujourd'hui,



Félix Kabange Numbi répondant aux questions de la presse/AdiAc

les mêmes acteurs qui animent ce système », a-t-il fait remarquer. En balayant d'un revers de la main les craintes manifestées par l'UDPS, ce cadre du FCC appelle les membres de ce parti à relire les deux Constitutions de 2006 et de 2011. La Constitution de 2011, dans son article 149, sur l'indépendance de la justice, a-t-il fait savoir, note que le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. A l'en croire, cette mère de lois détaille bien qu'il s'agit de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation, de la haute cour militaire ainsi que des cours et tribunaux civils et militaires. Mais lorsque vous lisez la Constitution de 2006, vous allez vous rendre compte qu'on a ajouté les magistrats de parquets, qui ont été retirés dans celle de 2011, tout

simplement parce qu'ils relèvent du ministre de la Justice. « C'est donc très important que l'on parle de cette Constitution pour dire que les trois projets de lois sous examen ne viennent pas ex nihilo, ils viennent pour renforcer les dispositions de la Constitution », a-t-il insisté.

Evoquant le droit comparé, Kabange Numbi note que le système judiciaire belge ou français, d'où la RDC a hérité beaucoup de dispositions pour ses lois, les ministres de la justice ou les gardes des sceaux ont le pouvoir d'injonction sur les magistrats de parquet. « La France est-elle, en cela, moins démocratique que la RDC ? », se demande-t-il, notant qu'en réalité, les trois textes qu'on vient de renforcer les dispositions constitutionnelles, en renforçant le pouvoir du peuple

et non du ministre de la Justice. Evoquant le contenu de ces propositions de loi, Félix Kabange Numbi note qu'avec la réforme en cours, le ministre de la Justice peut non seulement constater les faits posés par les magistrats du parquet, soit en tant qu'autorité hiérarchique soit par dénonciation de la population, mais il peut également être saisi par le peuple. Mais, à l'en croire, le ministre de la justice qui constate, ne sanctionne pas, il transfère le dossier au Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le deuxième aspect, de cette réforme, appuie-t-il, c'est par rapport à l'inspection judiciaire. Aujourd'hui, avec cette réforme, a-t-il pensé, non seulement on donne plus de pouvoir à l'inspection judiciaire, qui peut constater les fautes, mais il peut également

saisir la chambre disciplinaire du CSM. « Donc, l'inspection judiciaire a un deuxième rôle supplémentaire. Quand vous regardez tout cela, il n'y a ni violation de la Constitution ni ajout de pouvoir au ministre de la Justice », insiste-t-il, en mettant en garde l'UDPS qui agite le spectre de la rue pour empêcher les discussions sur ces propositions de loi. « Il s'agit d'une loi organique en discussion. J'aimerais dire aux amis de l'UDPS qu'il y a un agora, un lieu de discussion où l'on devra discuter de tout et de rien. La loi organique proposée par les collègues Minaku et Sakata est en train d'être discutée en commission, elle passera en plénière où ils ont la possibilité de discuter de cela. Aussi, le président de la République ne promulguera pas cette loi sans s'être référé à la Cour constitutionnelle pour en vérifier la constitutionnalité. Il y a donc plusieurs verrous », a-t-il indiqué. On ne peut donc pas, a-t-il poursuivi, avoir le pouvoir et être en même temps le principal opposant de son propre pouvoir.

Pour Félix Kabange Numbi, l'UDPS ne pourra pas être en même temps dans les institutions et dans la rue. « Ce n'est pas parce que nous ne réagissons pas dans la rue, que nous n'y avons pas des gens. Parce qu'on nous parle d'une majorité populaire et d'une majorité parlementaire. Que l'on fasse très attention. Nous sommes des hommes d'Etat et nous sommes appelés à mener le débat là où il doit être mené jusqu'au bout. Il ne faut pas faire une fuite en avant de telle sorte que quand le débat commence, vous allez vers le peuple en donnant des informations erronées », a-t-il dit.

Blandine Lusimana

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les chiffres de la réforme sur la gratuité

La mesure n'a pas fait que sortir la RDC dans le cercle de plus en plus restreint des pays où l'école primaire est encore payante. En se référant aux données de la Banque mondiale (BM), cette gratuité a reconduit 2,5 millions d'enfants supplémentaires dans le chemin de l'école et près de 23 millions de personnes devraient sortir de la pauvreté d'ici à 2050. Mais il faudra environ 2,6 milliards de dollar américain pour mener cette réforme à son terme.

Depuis sa mise en œuvre en septembre 2019, la réforme sur la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Pour cause, une certaine opinion craint que celle-ci annihile la qualité de l'enseignement primaire au profit de la quantité. En effet, insiste-t-elle, des classes surpeuplées contribueraient davantage à créer un désordre. Selon un enseignant joint par la rédaction, cette réforme appelle surtout à une responsabilité plus élevée de l'État. « Il ne suffit pas de le décréter, il faut créer les conditions adéquates tant pour les élèves bénéficiaires que les enseignants et

les promoteurs », a déclaré cet enseignant. Certes, il y a eu des versements des frais de fonctionnement des établissements ciblés, mais les efforts doivent se poursuivre dans le cadre de la mécanisation et de la bancarisation du personnel enseignant. Rien qu'en février 2020, l'on a parlé de près de 100 000 enseignants mécanisés et bancarisés. Au cours de la dernière rentrée, la RDC a décidé d'expérimenter la gratuité de son enseignement primaire, mettant ainsi un terme au financement des deux tiers des services éducatifs essentiels par les parents ces vingt dernières années. L'État s'était déchargé complètement du

paiement des salaires des enseignants et du personnel administratif ainsi que des frais de fonctionnement. Aussi les parents dépensaient-ils près de 65 dollars par an et par enfant au primaire. Il s'agit d'une moyenne établie par la BM après une étude réalisée en 2018 auprès des ménages. A l'époque, 64 % des personnes interrogées ont confirmé que la gratuité « représentait véritablement le principal obstacle à la scolarisation des enfants ». Par conséquent, au moins 4 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire n'étaient pas scolarisés. Toujours en 2018, les chiffres indiquent aussi que le taux d'achèvement du cycle primaire n'était

que de 67 %, loin des 90 % de la moyenne mondiale. « 86 % des enfants RD-congolais de 10 ans étaient incapables de comprendre un texte simple adapté à leur âge », a martelé la BM. Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, la réforme initiée devrait servir à réduire les frais de scolarité pour les ménages les plus pauvres, accroître l'accès des enfants à l'enseignement primaire dans dix provinces et renforcer le système éducatif sur l'étendue du pays. Outre l'augmentation de l'affluence dans les classes, il y a aussi la hausse des salaires des enseignants de 80 à 150 dollars américains, a signalé la BM.

Malheureusement, le processus a connu un brusque arrêt à cause de la crise sanitaire et des ponctions opérées logiquement dans le budget pour faire face aux lourdes dépenses. Dans ce contexte de ralentissement, la BM a décidé d'accorder un soutien à cette réforme : « Avec 36 millions d'habitants âgés de moins de 14 ans (46 % de la population totale), le coût de la réforme est estimé à plus d'un milliard par an ». La BM compte ainsi appuyer le gouvernement de la République à hauteur de 800 millions de dollars sur 4 ans à travers le Projet Perse. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomua

CHOIX DES DIRIGEANTS DE LA CÉNI

La FBCP dénonce des critiques contre la rencontre initiée par Mike Hammer

L'ONG indique que l'initiative du diplomate américain, qui ne viole pas la Convention de Vienne, vise à « éviter un bain de sang », à l'issue du choix de nouveaux animateurs de la centrale électorale de la RDC.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) dit dénoncer les critiques contre l'initiative de l'ambassadeur des Etats Unis en RDC, Mike Hammer, de rencontrer certains leaders politiques et de la société civile. Dans son communiqué publié le 23 juin, cette ONG de défense des droits de l'homme regrette que certains leaders congolais s'opposent à cette initiative du diplomate américain, dont le sujet principal est la désignation de nouveaux animateurs pour la centrale électorale congolaise. « Nous pensons que l'ambassadeur des États-Unis en RDC n'est pas là seulement pour distribuer les dons. Lorsqu'il intervient pour discuter avec les politiciens et la société civile sur le problème de la désignation du futur candidat à la tête de la commission électorale nationale indépendante (Céni) pour éviter un bain de sang, le Front commun pour le Congo s'oppose à cette initiative combien louable », fait observer la FBCP.

Cette ONG dit profiter de cette occasion pour faire savoir à l'opinion que la démarche initiée par l'ambassadeur Mike Hammer n'a aucunement violé la Convention de Vienne. « La FBCP soutient et encourage les diplomates et les gens de la bonne volonté qui peuvent contribuer pour l'instauration de l'Etat de droit, à la promotion de la culture de la paix et l'éducation démocratique, etc. en RDC », a fait savoir l'organisation.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Une réunion interinstitutionnelle marathon à la Primature

Le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, et une commission de l'Assemblée nationale conduite par le député national, Félix Kabange Numbi, ont échangé durant plusieurs heures sur l'impact réel des différentes mesures à la fois par la Présidence de la République et le gouvernement central. Cette séance de travail a été élargie aux ministères des Finances et de la Santé, ainsi qu'au Secrétariat technique du Comité multisectoriel de la riposte à la pandémie.

Depuis le début de la crise sanitaire, les autorités RD-congolaises ont multiplié les mesures pour contrer la pandémie du coronavirus sur l'étendue du territoire national. Le lundi dernier, le Premier ministre, Sylvestre Ilunga, a reçu une commission de l'Assemblée nationale chargée de l'évaluation de l'impact des mesures de la Présidence de la République et du gouvernement central. L'on a appris aussi la participation des ministères stratégiques des Finances et de la Santé, ainsi que la coordination du Secrétariat technique du comité multisectoriel de la riposte à la covid-19.

Comme l'indique le compte-rendu final, cette séance de travail a permis effectivement d'évaluer les différentes mesures qui touchent plusieurs secteurs, notamment la gouvernance, l'économie et

les finances, la santé, l'exercice de la liberté et la communication. Dans le cadre de la gouvernance par exemple, les intervenants ont échangé sur l'architecture de la riposte, en l'occurrence les organes, leurs rôles et leur fonctionnement sur le terrain.

Par rapport à la gouvernance, il y a eu une volonté de la commission d'en savoir plus sur les dépenses engagées par le gouvernement central dans le cadre de la lutte. Sur le plan économique et financier, la discussion a porté sur les exonérations des taxes et redevances pour tous les produits pharmaceutiques et équipements médicaux. D'autres points spécifiques ne sont pas restés en suspens, notamment les recettes de l'impôt sur les bénéfices et profits, la taxe de pollution et la motivation des agents sanitaires engagés sur le front.

Enfin, il faut citer la problématique du déconfinement de la commune de la Gombe et de tout le pays, sans oublier l'ouverture prochaine des écoles et autres universités.

Aujourd'hui, le plus grand défi est juste d'apprendre à vivre avec le virus. Sur ce point, les avis semblent bien converger sur la nécessité d'instaurer un dépistage de masse et de mettre à profit les produits locaux pour une prise en charge efficace des malades. Se basant sur les récentes statistiques, le docteur Jean-Jacques Muyembe a affirmé récemment avoir constaté une tendance baissière, sans se prononcer sur l'atteinte du pic. Seuls les gestes barrières et le respect des mesures gouvernementales pourront aider le pays à marquer des points dans cette âpre lutte contre la pandémie.

Laurent Essolomwa

CINÉMA

Sean Mongoza figure montante du petit écran en Israël

Originaire de la RDC, Chancela Sean Mongoza est l'un des personnages principaux de la série télévisée à succès « Ir Miklat » (Asylum City), comptant douze épisodes. L'acteur est aussi à l'affiche actuellement d'une pièce de théâtre, adaptation israélienne du célèbre film français « Les Misérables », dans lequel il joue le rôle interprété par Omar Sy.

Victime de racisme dans les rues du sud de Tel Aviv durant sa jeunesse, Sean Mongoza poursuit désormais une belle carrière dans le 7e art. « Asylum City », sortie en 2018, est le premier grand rôle à l'écran du jeune acteur d'origine congolaise. La série télévisée, selon ses concepteurs, se veut être la réponse israélienne à la série culte américaine « The Wire », qui avait notamment lancé la carrière internationale d'Idris Elba. Sean Mongoza y joue le rôle « stéréotypé » de Gabriel, un érythréen entré illégalement en Israël, et qui a vu sa sœur se faire violer devant lui dans le désert. En Israël, Gabriel a rejoint un centre de réfugiés.

« Ir Miklat » raconte l'enquête menée par une jeune inspectrice de police en vue d'élucider le meurtre d'une activiste engagée auprès des demandeurs d'asile. La série, une adaptation du best-seller éponyme de Liad Shoham publié en 2015, suit donc l'enquête menée par Anat Nahmias dans une affaire de meurtre particulièrement sensible.



Quelques acteurs de la série

La victime se nomme Michal Poleg, une activiste connue pour son combat pour les droits de demandeurs d'asile africains dans le sud de Tel-Aviv. Elle a découvert une vaste opération impliquant une banque illégale qui profite du désespoir des réfugiés sans papiers pour se faire de l'argent, avant de les renvoyer dans leur pays malgré l'existence de documents officiels attestant qu'une expulsion dans leur pays d'origine équi-

vaut à signer leur arrêt de mort. Au commissariat de police, les soupçons se portent immédiatement sur les réfugiés. Mais Anat Nahmias est convaincu de l'innocence du principal suspect, et ce malgré la pression imposée par sa hiérarchie. Son enquête va la conduire au milieu d'une vaste machination mêlant le sort des immigrés clandestins en Israël, les ONG, la mafia, les kidnappings et le trafic d'armes.

Né le 2 septembre 1994 en RDC, Sean Mongoza est arrivé en Israël à l'âge de 5 ans en compagnie de sa mère, afin de rejoindre son père. Le jeune acteur est citoyen israélien depuis 2015. La famille a d'abord vécu à Netanya au Nord de Tel-Aviv, avant qu'elle ne déménage dans le quartier d'Hatikva, un quartier ouvrier du sud-est de Tel Aviv, en Israël. Durant sa jeunesse, a fait savoir Sean Mongoza lors d'une interview avec un mé-

dia israélien, il a été victime de racisme dans les rues de Tel-Aviv. A l'âge de 16 ans, quand il a souhaité prendre la nationalité israélienne, il a également déclaré avoir fait face à un racisme institutionnel. Mais, par la suite, les choses se sont améliorées... Il a suivi des cours d'acteur au sein du studio de Nissan Nativ, un célèbre et influent réalisateur, acteur et professeur intérimaire israélien, décédé en 2008. Ce qui lui a permis notamment, à l'âge de 17 ans, de décrocher un rôle dans une série israélienne intitulée « Alifim », avant de jouer ensuite dans les séries « Betooolot » (Sirènes) ; « Metim Lerega » ou encore « Der Tel-Aviv Krimi ».

Sean Mongoza est aussi musicien. Il joue à la guitare basse, à la batterie et à la percussion. Il parle l'hébreu, l'anglais et le lingala. Il envisage de retourner un jour au Congo, mais pas comme un simple touriste à la recherche de ses racines congolaises. Il souhaite réaliser quelque chose de significatif en construisant une école.

Patrick Ndungidi

PARUTION

Doris Kelanou signe « Les aubes brumeuses »

L'histoire relatée dans ce roman est à la fois émouvante, prodigieuse, éducatrice et révoltante.

Paru en avril 2020 aux éditions Les Lettres Mouchetées, l'ouvrage « les aubes brumeuses » compte 212 pages.

« C'est un livre qui parle du choc des cultures. Avec quels yeux nos enfants africains mondialisés regardent nos réalités africaines, nos mœurs? Quelle est leur perception de nos traditions, de notre culture. » confie Doris Kelanou

Après avoir passé plusieurs années en France, Marie-Ève rentre dans son pays, elle est confrontée à des croyances traditionnelles qu'elle juge démodées et injustifiées dans un univers globalisé. Elle tombe éperdument amoureuse de Tomi Mfumu-Nsi, un homme assez particulier, mysté-

rieux qui ne sort qu'à partir de 22 heures et, ils doivent se séparer dès quatre heures du matin. Tout fonctionnait normalement jusqu'au jour où Tomi annonce à Marie-Ève qu'il voyage le lendemain pour une semaine.

Dans la précipitation, Tomi oublie ses lunettes dans la voiture de Marie-Eve, le jour suivant, elle décide donc de s'aventurer dans le quartier de son petit ami qu'elle ne connaît vraiment pas, espérant le trouver avant son voyage, Tomi était surnommé Tchingu-mutu dans son quartier, ce surnom traduit une certaine réalité et peut éventuellement avoir un autre sens.

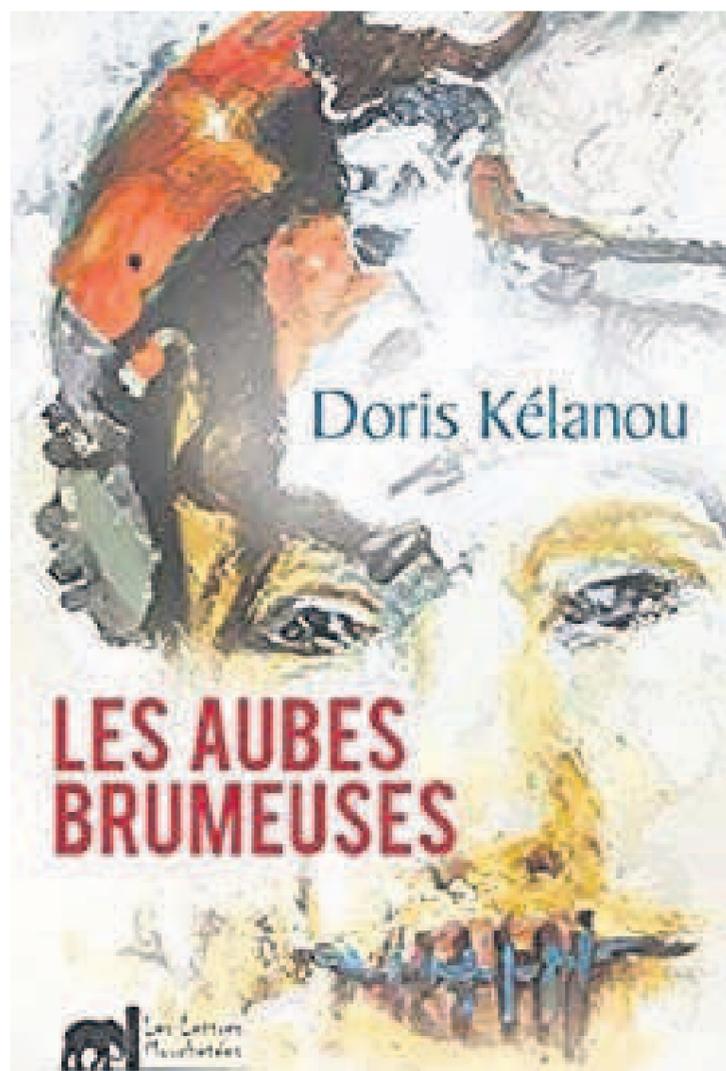
En vili, Tomi (Tchi-tomi) signifie « enfant portant une malformation » avec pour caractéristique

principale, une tête spécialement énorme et un corps chétif ; un corps rachitique, en plus d'être un attardé. Devant l'étonnement de la maman de Tomi, et à la vue de celui-ci, Marie-Eve se rend compte qu'elle a été victime d'une machination surnaturelle, une arnaque mystique de la part d'un enfant malformé qui avait le don d'ubiquité.

Malgré la trahison de « Tomi » et la non-connaissance de son vrai géniteur (père), Marie-Ève a toujours vécu en femme libre d'esprit. Avant cette histoire, elle vivait tranquillement et s'accommodait de son existence entre son travail et sa vie de jeune femme [...].

Dans le troisième chapitre, l'auteure souligne la question du racisme. Après ses études, Marie-Ève se voit refuser un poste dans une étude notariale à cause de son nom qui est étranger. Sans gêne, et sur le seul critère de la couleur de sa peau, le recruteur propose de la recommander auprès d'une compagnie d'entretien. Tout cela avait fini par mettre Marie-Ève en face d'une vérité qu'elle s'était souvent refusée à voir.

Rosalie Bindika



« C'est un livre qui parle du choc des cultures. Avec quels yeux nos enfants africains mondialisés regardent nos réalités africaines, nos mœurs? Quelle est leur perception de nos traditions, de notre culture. »

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr





Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

BA, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LUTTE CONTRE LE RACISME

Les footballeurs anglais unis pour le même combat

Tous réunis au milieu du terrain avant le coup d'envoi en posant chacun un genou à terre. Ce symbole qui ne passe pas inaperçu est une forme d'expression qu'ont choisie les footballeurs anglais pour protester contre le racisme aux Etats-Unis et dénoncé en même temps la mort de George Floyd.

George Floyd fut un homme noir de 46 ans tué le 26 mai à Minneapolis aux Etats-Unis lors de son interpellation par la police. Un policier blanc l'a en effet plaqué au sol en maintenant son genou sur son cou pendant de longues minutes alors que ce dernier disait de ne plus pouvoir respirer. Cette image a choqué car l'émotion a dépassé les frontières. De nombreux sportifs ont profité de leur célébrité pour dénoncer l'acte.

Les footballeurs qui venaient à peine de retrouver les terrains après trois mois d'arrêt dû à la pandémie du coronavirus sont rentrés dans la danse. La Premier League anglaise a modifié certaines de ses règles. Pour les douze premiers matches, elle a décidé que les maillots des joueurs de la Premier League portent l'inscription « Black Lives Matter » qui se traduit en français: « la vie des Noires compte ». Ce slogan antiraciste y a remplacé le nom de chaque joueur.

Black Lives Matter est un mouvement politique né en 2013 aux Etats-Unis dans la communauté afro-américaine militant contre le racisme systématique envers les Noirs. Avant le coup d'envoi de chaque rencontre, les joueurs



Les joueurs de la Premier League posant un genou à terre avant le coup d'envoi de la rencontre AFP

des deux équipes forment un cercle au milieu du terrain, posant chacun un genou en signe de protestation contre le racisme.

La Ligue anglaise a même indiqué qu'il soutenait les joueurs qui souhaiteraient célébrer leur but en s'appuyant sur la célébration semblable au geste du footballeur américain, Colin Kaepernick, qui avait refusé de chanter l'hymne américain

en posant un genou à terre en 2016 en signe de protestation contre le racisme dans son pays. Le Français Olivier Giroud l'a imité quand il a inscrit le but de la victoire 2-1 de Chelsea face à Aston Villa. « C'est un hommage à George Floyd et au mouvement Black Lives Matter... J'aimerais que les gens montrent plus d'amour entre eux et qu'ils fassent disparaître ce genre

de haine », a-t-il expliqué.

Le Brésilien du Real de Madrid, Marcelo, avait lui aussi célébré son but contre Eibar de la même manière avec cette fois-ci beaucoup d'émotion. Le latéral du Real a posé un genou à terre, le poing levé au ciel et la tête baissée. Il s'agissait de la première manifestation de solidarité avec le mouvement antiraciste effectué en plein match de Liga. En Bundesliga

(le championnat allemand, le premier à reprendre), la célébration de Marcus Thuram, fils de Lilian Thuram (champion du monde avec la France en 1998) a été appréciée par son club. L'attaquant de Borussia Monchengladbach a célébré l'un de ses deux buts inscrits contre Union de Berlin avec un genou à terre. Une célébration qualifiée de spéciale par son club. Deux joueurs de Borussia Dortmund, notamment Jadon Sancho et Achraf Hakimi, avaient exhibé des T-shirt proclamant « Justice for George Floyd » lors de la victoire 6-1 contre Paderborn. Weston MC Kennie, le joueur américain de Schalke 4 portait, quant à lui, le brassage avec le même message « Justice for George »

A l'entraînement, les joueurs de Dortmund avaient posé un genou à terre. « Nous soutenons le mouvement Black Lives Matter. Nous n'accepterons aucune forme de racisme. Pour le monde, ouvert et tolérant. Pour un mode meilleur », avait twitté Matt Hummels. Les footballeurs ne sont pas les seuls à manifester. Michael Jordan, Serena Williams, Lewis Hamilton et bien d'autres avaient réagi avant eux.

James Golden Eloué

« Nous soutenons le mouvement Black Lives Matter. Nous n'accepterons aucune forme de racisme. Pour le monde, ouvert et tolérant. Pour un mode meilleur »

LIVRE

Les éditions MCN veulent promouvoir la littérature congolaise

Créées par l'écrivain Malachie Cyrille Ngouloubi, les éditions MCN sont une vision de son fondateur pour soutenir la publication d'ouvrages et la promotion d'auteurs congolais.

Dans le parcours de la publication d'une œuvre, trouver une maison d'édition est un réel défi auquel font face de nombreux écrivains. « Il n'est pas toujours aisé de publier rapidement son ouvrage, même lorsque le contenu est de qualité. Le dépôt de tapuscrit pour avis du comité de lecture met beaucoup de temps et recevoir la réponse dans les délais n'est pas toujours

facile », témoigne Malachie Cyrille Ngouloubi, responsable de la maison d'édition MCN, qui doit sa dénomination aux initiales des noms de l'écrivain congolais.

Par ailleurs, il estime qu'à côté de cette difficulté, il y a des questions financières qui se posent surtout quand on est un jeune écrivain. Autant de contraintes qui font que certains écrivains, talentueux, ne rendent pas public

certaines de leurs œuvres. Selon les propos de son fondateur, les Editions MCN veulent mettre en vitrine les forgerons des mots qui sombrent encore dans l'anonymat, faute de cadres nationaux de publication, à foison, de leurs productions, traces de mémoire à la postérité. A cet effet, la structure assure la publication d'ouvrages de

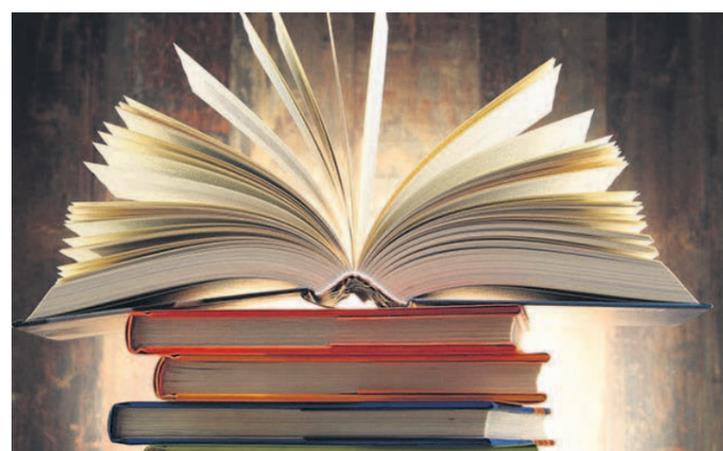
toutes catégories : littérature, sciences, art, religion... et se propose d'accompagner les auteurs dans l'écriture de leurs œuvres, qu'importe le genre : poésie, nouvelle, roman, théâtre, essai, etc.

« Nous voulons donner l'opportunité à tout le monde de vivre sa passion de l'écriture. Même le plus grand écrivain re-

connu à l'international aujourd'hui a connu ses débuts quelque part à travers la publication d'un premier, d'un deuxième, d'un troisième manuscrit jusqu'à ce que sa plume séduise un très grand public », estime Cyrille Ngouloubi.

Consciente des contraintes de transport et logistique qui empêchent aux lecteurs et auteurs congolais de s'acquérir facilement et rapidement les publications locales, la maison d'édition souhaite pallier le problème d'importations. En parallèle, elle a noué des partenariats avec d'autres maisons d'édition étrangères pour la meilleure promotion, distribution et diffusion des productions congolaises dans d'autres pays.

Merveille Atipo



« Nous voulons donner l'opportunité à tout le monde de vivre sa passion de l'écriture. Même le plus grand écrivain reconnu à l'international aujourd'hui a connu ses débuts quelque part à travers la publication d'un premier, d'un deuxième, d'un troisième manuscrit jusqu'à ce que sa plume séduise un très grand public »,